

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 22 avril 2025**

Sur convocation en date du 16 avril 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 22 avril 2025 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

BLANC Jean Luc

BURTIN Béatrice

VINIERE Michel

THERMET Laure

MERLE Sandra

SCHUBERT Anja

MORAND Alexis

BRUNET Myriam

JANODY Patrice

LAUPRETRE Patrick

MARION Isabelle

BURDY Meryl

BELQAID Zahira

LACOMBE Annick

CHEVILLARD Jean Luc

JACQUEMET Rodolphe

VEUILLET Philippe

MOREAU DE SAINT MARTIN Claire

TAPONARD Emmanuel

JOSSERAND Raphaël

Etaient excusés :

Kévin CHATARD a donné pouvoir à Annick LACOMBE

Jean-Louis BILLOUD a donné pouvoir à Michel VINIERE

Paola BONHOURE a donné pouvoir à Béatrice BURTIN

Catherine PERDRIX a donné pouvoir à Patrice JANODY

Magalie DAVID a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE

Etaient absents :

Serge CHANEL et Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE****CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES**

Entendu le rapport de M. le Maire

1°/ l'équipe bâtiment : 1 ETP en juillet

Cette année encore, l'équipe « bâtiment » profitera du mois de juillet pour réaliser des chantiers d'aménagement et de maintenance des locaux fermés temporairement au public, en plus de ses tâches habituelles. Dans ces conditions, le recours à un emploi pour accroissement saisonnier d'activité durant le mois de juillet permettrait de renforcer l'équipe.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- créer pour l'année 2025 un emploi pour accroissement saisonnier d'activité en juillet ou en août dans l'équipe bâtiment à temps plein (35 heures / semaine) dont la rémunération serait calculée sur la base des indices correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

2°/ le service Population : 1 ETP juillet + 1 ETP en août

Comme les années précédentes, le service Population profitera des mois de juillet et août pour réaliser la mise à jour des registres d'état civil et établir les tables décennales. De plus, compte tenu de la prise en charge de la responsabilité de l'agence postale communale, il convient de s'assurer de l'ouverture de ce service aux clients.

Dans ces conditions, le recours à un emploi pour accroissement saisonnier d'activité durant les mois de juillet et d'août permettrait de renforcer l'équipe qui sera en effectif réduit compte tenu des congés.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- créer pour l'année 2025 un emploi pour accroissement saisonnier d'activité au sein du service population à hauteur de 35 heures hebdomadaires en juillet et en août dont la rémunération serait calculée sur la base des indices correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

3°/ l'accueil-secrétariat de la mairie historique rattachée à la Direction générale des services : 1 ETP du 16 juillet au 14 août inclus

Afin d'assurer une continuité de services au niveau de l'accueil-secrétariat de la mairie historique pendant la période de congés,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- recourir à un emploi saisonnier pour accroissement saisonnier d'activité à compter du 16 juillet jusqu'au 14 août inclus à 35 h / hebdomadaire dont la rémunération serait calculée sur la base des indices correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

4°/ l'équipe espaces verts-fleurissement : 1 ETP juillet + 1 ETP en août

Cette année, l'équipe « voirie espaces verts fleurissement » profitera du mois de juillet et d'août pour réaliser des chantiers d'entretien des espaces verts. Dans ces conditions, le recours à un emploi pour accroissement saisonnier d'activité durant les mois de juillet et d'août permettrait de renforcer l'équipe qui sera en effectif réduit compte tenu des congés.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- créer pour l'année 2025 un emploi pour accroissement saisonnier d'activité au sein de l'équipe « voirie espaces verts fleurissement » à hauteur de 35 heures hebdomadaires en juillet et en août dont la rémunération serait calculée sur la base des indices correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

